

Réf : MAR-F-22

Profil des apprenants

Agents des services
RH./personnel
Gestion des carrières,
gestion administrative du
personnel

Prérequis

pas de prérequis. Formation
accessible aux débutants ou
aux profils peu
expérimentés, adaptable en
fonction du niveau des
participants

Moyens pédagogiques

Acquisition de compétences
opérationnelles par la
pratique et
l'expérimentation
Supports de formation
Exposés théoriques / cas
pratiques

Satisfaction et évaluation

L'évaluation des
compétences sera réalisée
tout au long de la formation
par le participant lui-même

Suivi des présences et
remise d'une attestation
individuelle de formation

Les + de la formation

Analyse article par article du
décret n° 2026-705, illustrée
de cas pratiques.
Points de vigilance
directement transposables
à votre quotidien RH.
Outils opérationnels : fiches
réflexes et supports
réutilisables.

Focus : le décret n° 2026-705 du 29 juillet 2026 relatif aux congés pour raisons de santé des agents publics civils et militaires

Le décret n° 2026-705 s'inscrit dans un mouvement plus large de réforme de la protection sociale des agents publics et modifie les règles applicables aux congés pour raisons de santé, aux contrôles médicaux et au temps partiel pour raison thérapeutique.

Cette formation FOCUS permet de décrypter le texte article par article et d'anticiper dès à présent la mise à jour de vos procédures internes de gestion des arrêts de travail et des dossiers de temps partiel thérapeutique en cours.

mise à jour
septembre 2026

durée :
3 heures

tarif en inter :
320 €/stagiaire

Objectifs pédagogiques

- Identifier les changements introduits par le décret n° 2026-705 dans la procédure de temps partiel thérapeutique et dans le régime des arrêts de travail.
- Sécuriser une décision de refus ou d'interruption de TPT au regard des nouvelles exigences procédurales (entretien, motivation, avis médical agréé).
- Distinguer les dispositions d'application immédiate (1^{er} août 2026), différée (1^{er} septembre 2026) et à horizon 2028.
- Anticiper la mise à jour des procédures internes de gestion des arrêts de travail et des dossiers de TPT en cours.
- Identifier les nouveaux droits ouverts aux agents (formation pendant l'arrêt, indemnité d'attente, majoration outre-mer) et les obligations correspondantes de l'employeur.

Programme de la formation

le nouveau régime du temps partiel thérapeutique

- Rappel des principes
- Délais, entretien préalable, avis du médecin agréé, contestation devant le conseil médical

le nouveau régime des arrêts de travail

- Avis sécurisé
- Plafonnement de la prescription
- Maintien de rémunération conditionné
- Contrôle administratif à domicile

les nouveaux droits des agents

- Indemnité d'attente
- Majoration outre-mer en CLM/CGM
- Droit à la formation pendant l'arrêt



cas pratiques :

sécuriser une décision de refus de TPT
appliquer les nouvelles règles de contrôle